



Rapporteur : Franck Ayache

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2024 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les ressources réelles (hors emprunt et reprise de résultat) augmentent de 5 M€.
- Les dépenses réelles augmentent de 7,7 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2023 de 11 M€.
- L'emprunt d'équilibre diminue de 8,3 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2024 relative à l'emprunt de 305,2 à 296,8 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 23 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) augmentent de 3,4 M€.

## Avis du CESER

### Une absence de marge de manœuvre

La situation des recettes, figée et fragile, n'offre pas de marge de manœuvre à la Région, compte tenu des éléments suivants :

1/Le niveau des recettes est quasiment inchangé en comparaison de celui voté en février 2024 lors du budget primitif. La seule modification notable concerne les nouvelles recettes relatives aux programmes européens. Cette modification est cependant "neutre", d'un point de vue budgétaire, puisqu'elle couvre un montant équivalent de dépenses.

2/La prévision budgétaire de recettes de TVA n'est pas modifiée puisque la situation actuelle n'offre pas suffisamment de visibilité. Ce constat est préoccupant puisque la TVA représente un peu moins de la moitié du total des recettes de fonctionnement de la Région. Pour mémoire, une variation à la baisse de 1% du produit de la TVA représente une perte de recettes de 7M€, ce qui affecte directement la capacité d'autofinancement et réduit d'autant la capacité de la Région à investir.

3/La persistance de taux élevés, compte tenu d'une part de la situation internationale et de l'incertitude politique depuis la dissolution. Cette incertitude géopolitique maintient une inversion des courbes, avec des taux court terme supérieurs aux taux long terme.

### De fortes incertitudes pour l'avenir des Régions

Ces dernières années, le contexte international a entraîné des répercussions majeures sur les finances publiques, en France. La pandémie de coronavirus et la crise des prix de l'énergie, avec notamment les boucliers tarifaires, ont propulsé la dette publique à un niveau historiquement élevé (3.101 milliards d'euros en 2023). Actuellement, la situation des finances publiques reste toujours fragile du fait d'une croissance atone, de taux restants élevés liés à une inflation persistante, et d'incertitudes marquées sur les plans géopolitique, énergétique et monétaire.

Très récemment, un nouveau facteur d'incertitude est venu s'ajouter, avec la dissolution de l'Assemblée nationale décrétée le 9 juin 2024 par le Président de la République. Les prochaines élections législatives pourraient ainsi aboutir à une refonte totale des équilibres politiques et à de nouvelles réformes ayant un impact significatif sur les finances publiques.

À ce stade, il n'est certes pas possible d'estimer avec précision les risques financiers pour l'État et pour les collectivités locales. Pour autant, l'annonce de cette dissolution a déjà eu de multiples répercussions. Le taux auquel la France emprunte sur les marchés a bondi. L'écart de taux (spread) avec l'Allemagne s'est creusé pour passer à 80 points de base. La Bourse de Paris a reculé de 6% en une semaine après l'annonce de la dissolution. Les investisseurs internationaux, premiers détenteurs de la dette française, traduisent ainsi leur inquiétude devant l'instabilité politique du pays.

Nonobstant les résultats des élections législatives, une vigilance toute particulière devra être apportée à la soutenabilité financière des programmes politiques proposés au niveau national. Cette soutenabilité dépendra de programmes économiquement faisables et politiquement réalistes. Une poursuite de l'endettement fragilisera inévitablement la confiance des acteurs économiques et financiers dans la capacité de la France à honorer ses engagements. Le risque de liquidité est à prendre en considération.

Il est difficile d'imaginer que les collectivités locales ne seront pas concernées, et notamment les Régions qui dépendent étroitement de l'État. Les recettes régionales sont en effet très dépendantes de la TVA et de dotations étatiques. L'action régionale dépend assez largement du niveau national (formation, lycées, transports...) et du niveau européen (transition énergétique, agriculture...), le tout formant un ensemble indissociable.

Compte tenu de cet environnement complexe et instable, il apparaît plus que jamais indispensable d'apporter une réponse durable au modèle de financement des Régions. En effet, ce modèle est à bout de souffle. Les Régions ont une capacité réduite d'exercer leurs compétences dans de bonnes conditions, compte tenu d'une absence totale de marges de manœuvre en matière de ressources. Cette situation risque de s'aggraver à l'avenir puisque les Régions devront faire face à de massifs besoins en investissements "Climat". Sans ressources nouvelles et durables, les Régions ne pourront pas financer ces investissements à venir.

Les Régions ont besoin de visibilité. Une période prolongée d'instabilité politique serait particulièrement pénalisante pour les acteurs locaux, publics et privés, qui ont été particulièrement fragilisés par les crises survenues depuis 2020, malgré les plans de soutien à l'économie mis en place pour y faire face.

### **Anticiper le risque de taux**

Depuis juillet 2022, en raison de l'inflation, la Banque centrale européenne a augmenté ses taux directeurs de 0% à 4,5%. L'objectif est de maintenir la stabilité des prix et de revenir à une inflation de 2%. À l'annonce du resserrement rapide des politiques monétaires des banques centrales, les marchés financiers s'étaient particulièrement inquiétés des conséquences sur la dette publique, du fait du renchérissement des frais financiers liés à la dette.

Actuellement, s'il est acquis que la BCE entame un cycle baissier de ses taux directeurs, la suite des opérations est moins lisible pour les acteurs économiques et financiers. Par exemple, en juin 2024, les taux longs ne baissent plus, ils sont même remontés et se rapprochent de leur plus haut niveau, soit une progression d'une cinquantaine de points de base par rapport à la fin 2023. Dans ce contexte, les marchés financiers révisent progressivement leurs hypothèses en matière d'évolution des taux directeurs et de croissance économique.

Le contexte politique décrit ci-avant engendre de l'incertitude au niveau des marchés financiers, compte tenu d'un manque de visibilité en matière de soutenabilité financière, de gestion du déficit public et de la dette. Si cette incertitude devait persister, il n'est pas exclu un risque de taux pour l'État français et par ricochet pour les collectivités locales.

Dans ce contexte, le CESER partage les actions de vigilance accrue de la Région en matière de dette et de taux. Il encourage la Région à poursuivre sa démarche active de gestion de la dette qui vise notamment à diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés sur le moyen/long terme. Il s'agit en effet d'un point crucial, qui pourrait affecter durablement la stratégie d'investissement régional récemment consolidée par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030.

### **Observations relatives aux politiques publiques régionales**

#### **AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION**

##### **BIOTHÉRAPIES**

Le CESER relève que des crédits complémentaires sont prévus pour le développement des biothérapies, plus particulièrement en matière d'animation et communication. Ces crédits doivent notamment permettre de financer l'organisation des assises de la biothérapie et la participation de la Région BFC au salon Biosaclay.

## **AGRICULTURE et FEADER**

Le CESER souligne avec intérêt l'autorisation de programme de 4,2 M€ visant à prendre en charge, sur crédits Région, les dossiers inéligibles au FEADER au titre des deux appels à projet "modernisation", ainsi que l'autorisation de programme de 1,5 M€ pour la dotation jeune agriculteur, portant l'enveloppe globale à 28,6 M€.

## **LYCÉES**

Afin d'optimiser l'utilisation des locaux des lycées et l'usage des fonds publics, la Région engage une démarche visant à rationaliser/mutualiser les surfaces des lycées. Il s'agira notamment d'identifier les locaux sous-utilisés et d'objectiver les besoins en surface, de manière à éviter les déperditions dans des locaux trop vastes ou sous-utilisés. Dans ses avis relatifs au plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, le CESER préconise notamment de mobiliser la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile afin d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté. À ce titre, une attention toute particulière devra être apportée pour les lycées de petite taille. Certains établissements pourraient être conservés en favorisant leur autonomie énergétique (par un équipement en panneaux photovoltaïques fabriqués en France) et alimentaire. Ces petites structures ne doivent pas être condamnées mais elles doivent évoluer vers d'autres modèles.

Des crédits sont annulés sur les programmes "restructuration et réhabilitation des lycées" et "grosses réparations/énergie", à raison respectivement de 1,1 M€ de crédits de paiement en investissement et de 660 000 euros d'autorisations de programmes. Ces annulations de crédits sont liées aux prévisions de réalisations. Elles sont peu significatives d'un point de vue financier, puisque les programmes "restructuration et réhabilitation des lycées" et "grosses réparations/énergie" sont respectivement dotés de 49 M€ de crédits de paiement en investissement et de 45 M€ d'autorisations de programme.

## **AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**

### **MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES**

Sur le volet ferroviaire, les modifications budgétaires correspondent principalement à des obligations réglementaires ou contractuelles ou à des ajustements techniques. En effet, la principale modification concerne le matériel TER avec une inscription de 5,8 M€ en investissement. Ces crédits visent à financer le solde de cinq conventions d'acquisition de Régiolis, et à se conformer à la réglementation en matière de convoi fret pour circuler en Suisse. Les nouvelles dépenses prévues pour la station d'avitaillement en hydrogène à Auxerre correspondent à un simple ajustement financier.

Le CESER souhaiterait avoir plus de détails sur les motifs ayant amené la suppression de 2,4 M€ dédiés au développement des modes doux du CPER et de 3,7 M€ au titre du CPIER rivière Yonne, étant donné que des demandes de subventions avaient été déposées.

Concernant la ligne ferroviaire Paris-Nevers-Clermont, SNCF Réseau souhaite anticiper le développement des installations fixes de traction électrique (IFTE), ce qui conduit la Région à inscrire 1,6 M€ d'autorisations de programme et 314 000 euros de crédits de paiement en investissement. Cette opération inscrite au CPER Mobilités 2023/2027 s'élève à 39,1 M€, dont 4 M€ État, 2 M€ Région et 33,1 M€ pour les autres cofinanceurs. Le CESER souhaiterait savoir pourquoi la Région intervient pour le financement de cette ligne classée au titre du "réseau structurant".

### **NUMÉRIQUE**

En fonctionnement, concernant les crédits relatifs à l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagnement juridique, financier et technique des projets d'infrastructures numériques menés par la Région, il est proposé de transférer 58 000 € entre les programmes "usages innovants et transformation numérique BFC" et "haut débit THD". Le CESER note l'absence d'impact budgétaire de la manœuvre.

En ce qui concerne les investissements, la participation de France 2030 dans le cadre de l'appel à projet TID, confirmée par courrier début 2024, s'élève à 2,3 M€. Le CESER relève l'inscription complémentaire d'un montant de 900 K€ environ.

### **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

En investissement, un complément de 6 M€ d'autorisations de programme et de 600 000 euros de crédits de paiement est proposé au titre du dispositif Effilogis. Cet abondement vise à prendre en charge le volume très conséquent de dossiers déposés en 2023, sur les volets "tertiaires" et "logements sociaux". Le CESER rappelle que le programme Effilogis crée un effet de levier qui permet de remplir environ 10% de l'objectif du SRADDET relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de logements.

### **AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE**

#### **SPORT**

Une enveloppe complémentaire de 750 000 € est proposée afin de moderniser le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Bourgogne-Franche-Comté (CREPS), au vu des résultats de la consultation et en raison de divers imprévus sur les installations existantes. Le CESER est très favorable à la modernisation du CREPS. Il encourage la Région à poursuivre ses investissements afin de maintenir le niveau des équipements qui contribuent à l'attractivité de la Région dans le domaine sportif.

Une enveloppe complémentaire de 1M€ est proposée sur le programme "soutien aux structures sportives", afin d'attribuer une subvention au Football Club Sochaux-Montbéliard (FCSM). Cette aide est utile pour un club qui fonctionne sur un modèle novateur, économique, participatif.

**Vote du CESER :** adopté à la majorité des suffrages exprimés - 60 pour, 13 abstentions, 26 contre.

# Déclaration

  
**Guy Zima**, au nom de la CGT

Ce budget supplémentaire 2024 n'est principalement lié qu'à des ajustements constatés et donc régularisés, ce qui est transparent et donne en définitive quelques latitudes nouvelles. Un point d'attention toutefois est l'intervention de la Région sur des IFTE de la SNCF sur des lignes relevant du réseau ferré principal donc, hors des lignes de dessertes fines du territoire. Même si l'explication fournie par les services est utile, elle fait surtout mention du sujet PLM alors que le dossier est lui sur Paris-Clermont. Nous soutenons que ces investissements relèvent de SNCF Réseau et que la Région n'est en rien responsable des besoins de puissance électrique des matériels roulant qu'elle finance, mais dont les caractéristiques techniques lui sont imposées par les constructeurs.

Le rejet de l'amendement proposé nous amènera à voter contre l'avis ainsi formulé.